



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 17 février 2017

Bilan d'activité 2016 de la commission départementale de surendettement des particuliers

La commission plénière de surendettement des particuliers de la Charente s'est réunie le mardi 14 février 2017, au siège de la succursale d'Angoulême de la Banque de France, sous la présidence conjointe du préfet de la Charente et de la directrice départementale des Finances publiques.

Au cours de cette réunion, a été présenté le rapport d'activité 2016 de la commission et a été dressé le bilan suivant de l'évolution du surendettement des ménages dans le département :

- En 2016, le département de la Charente s'est inscrit dans la tendance nationale de baisse des dépôts de dossiers, avec une diminution de 7,4% (moyenne nationale de -10,6%). Ainsi, **ce sont 1166 dossiers qui ont été déposés auprès de la commission cette année dans le département.**

Parmi ces dossiers plus de 20% comprenaient un bien immobilier en résidence principale, contre un taux national de près de 12%.

Depuis le 1er juillet 2016, une nouvelle mesure législative réduit de 8 à 7 ans la durée maximale des plans et des mesures arrêtés par la commission. Toutefois dans le cas où il existe une capacité de remboursement permettant la possibilité de conserver la résidence principale du débiteur, des plans peuvent être établis sur une durée plus longue.

- Sur l'ensemble des dossiers soumis à la commission pour examen, **plus de 94% d'entre eux ont été déclarés recevables.**

La ventilation des décisions d'orientation de la commission est stable par rapport à l'an passé. **Ainsi, la commission a orienté 64% des dossiers vers une procédure de réaménagement des dettes, et 36% vers une procédure de rétablissement personnel, comprenant un effacement de dettes.**

- Le taux de solutions pérennes, c'est-à-dire permettant une solution définitive, a fortement progressé en 2016 en Charente pour s'établir à plus de 80%.

- Recul de la part des crédits à la consommation : leur part dans l'endettement global recule à 37,1% en Charente, contre 38,9% en 2015. En 2016, 19% des dossiers ne comportaient aucun crédit à la consommation. L'endettement moyen au titre de ces crédits est de 22 646 euros, et le nombre moyen de crédits à la consommation par dossier est de 3,9.

La part des dossiers comportant un endettement immobilier est de 25% pour un encours moyen, par nature supérieur à celui des autres catégories de dettes, de 91 248 euros.

- L'endettement moyen global par dossier déposé en Charente s'élève à 49 410 euros.

Stabilité des données socio professionnelles en Charente

La population des ménages surendettés demeure caractérisée par la prédominance (61,6%) de personnes vivant seules - célibataires, séparées, divorcées - et n'ayant pas de personnes à charge (59% de la population concernée). Si la classe d'âge des 35 à 54 ans est la plus représentée (52%), **la part des +de 65 ans est en progression** (11,2% soit +1,1% sur un an).

Au regard du logement, l'analyse de la situation confirme la présence majoritaire de personnes locataires (63%), **la part de propriétaires ou de propriétaires accédant (21,2%) est toutefois plus élevée en Charente que la moyenne nationale.**

On relève une absence de capacité de remboursement dans un cas sur deux.

La répartition des dossiers de surendettement par tranche de revenus ne varie guère. **La part des ménages ayant des ressources mensuelles inférieures ou égales à 2 000 euros est de 78,3%**. Par ailleurs, 53,3% des ménages déposants ont des ressources inférieures au SMIC, et 13,6 % d'entre eux disposent de ressources inférieures au RSA socle pour deux personnes.